



**GUIDE DES  
PROFESSIONNELS  
DE LA COIFFURE**



# GESTION DES DÉCHETS



**Une entreprise est responsable des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Dans les salons de coiffure, les déchets peuvent être considérés comme des déchets assimilés ménagers et ainsi être pris en charge par les services de la ville. L'activité de la coiffure est particulièrement sujette à une multitude de déchets, ayant tous des propriétés assez diverses.**

## COMMENT QUALIFIE-T-ON UN DÉCHET ?

Selon l'article L 541-1 du Code de l'environnement, un déchet est tout produit, matériau ou substance sortant d'un processus de production, utilisation ou transformation. Tout mobilier abandonné est également un déchet.

### 6 catégories de déchets sont identifiées

#### SELON LE PRODUCTEUR

- ① Déchets ménagers : provenant des ménages, dangereux ou non
- ② Déchets d'activités économiques : provenant de l'activité d'un professionnel, dangereux ou non

#### SELON LES PROPRIÉTÉS

- ③ Déchets dangereux : contenant au moins une substance présentant un danger pour la santé et l'environnement. Tout objet banal mélangé avec ou souillé par un produit/déchet considéré dangereux devient un déchet dangereux.  
Exemple : tube de coloration, oxydant, objets souillés
- ④ Déchets non dangereux : tout composant sans propriété pouvant le classer en dangereux.  
Exemple : cheveux, bouteilles de shampoing, gants
- ⑤ Déchets inertes : matière non dangereuse, ne subissant aucune transformation physique, chimique ou biologique importante. Ces déchets ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact.  
Exemple : gravats, céramique, brique
- ⑥ Biodéchets : végétaux non dangereux pour la santé et l'alimentation humaine, et biodégradables.  
Exemple : reste de repas

## ATTENTION À LA LÉGISLATION !

Selon le Code de l'Environnement –Article L541-2 : « Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs [...] est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination [...], dans des conditions propres à éviter lesdits effets. ». Tout dommage généré par les déchets de l'entreprise, sur l'environnement et la santé d'autrui, sera à la charge du responsable de l'entreprise.

Cas pratique : condamnation d'un responsable d'entreprise, à la suite de la contamination d'un éboueur par l'intermédiaire d'un objet piquant.

Tous les objets étant en contact avec la peau sont considérés comme des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA) et sont donc à gérer en conséquence.

Les déchets dangereux doivent être évacués d'une manière différente que les déchets non dangereux. En effet, ils doivent être suivis après leur cession grâce au bordereau de suivi des déchets (BSD) à conserver.

## MIEUX CONNAÎTRE SES DÉCHETS POUR MIEUX LES TRIER !

Un salon de coiffure génère une multitude de déchets de différentes catégories.

CATÉGORIE	TYPE	QUELLE SOLUTION ACTUELLES ?
 DÉCHETS DANGEREUX	Aérosols et gaz sous pression	Conteneur de tri (jaune)
	Objets souillés : gants, cotons, aluminium, cellophane, papier mousse, bonnet de mèche, serviette, tablier jetable, masque etc.	Entreprise spécialisée dans le traitement des déchets souillés
	Tube de coloration et oxydant	Entreprise spécialisée dans le traitement des déchets souillés, déchetteries ou conteneur de tri (jaune)*
	Cartouche d'encre	Fournisseur ou magasins spécialisés, déchetteries ou associations
 DASRIA **	Lame de rasoir	Déchetteries

\* Information mise à jour le 31.01.2022 sous réserve d'évolution possible de la réglementation ou bien des connaissances scientifiques à ce sujet. \*\*DASRIA : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et Assimilés.

CATÉGORIE	TYPE	QUELLE SOLUTION ACTUELLES ?
DÉCHET NON DANGEREUX	Carton, emballage plastique.	Conteneur de tri (jaune)
	Objets non souillés : gants, coton imbibé, serviette et tablier jetable. Outils : peignes, brosses, pinces. Gobelets, magazines, serviettes.	Ordures ménagères
	Cheveux	Ordures ménagères, associations et entreprises de l'ESS, particuliers ou professionnels
Déchets, Equipements Electriques et Electroniques	Sèche-cheveux, lisseur, boucleur, climazon & casque chauffant, appareils ménagers, ampoules, frigo, cafetière, ordinateur, ...	Déchetteries ou fournisseur

## VERS UN MANAGEMENT POSITIF DES DÉCHETS

La mise en place d'un système de management des déchets qui regroupe différentes actions : tri, réduction, valorisation, stockage.

### Réduire à la source

Quelques exemples de réduction :

- Stop aux colis non adaptés : demander aux fournisseurs de ne plus utiliser des emballages trop grands ou de ne pas les remplir avec des matières plastiques/non dégradables.
- Supprimer les emballages excessifs : demander aux fournisseurs de ne plus emballer les produits dans leurs cartons et/ou de les entourer de plastique non nécessaire.
- Privilégier les grands formats et les contenants recyclables.

### Le tri et la valorisation

Le tri permet d'identifier les déchets de votre entreprise et d'entamer une réflexion

proactive. La finalité de cette démarche est une meilleure valorisation des matières par les services de traitement des déchets.

Pour réaliser un tri efficace, commencer par installer des bacs de couleurs pour séparer les déchets :

- Valorisables : ● poubelle de tri (jaune)
- Acceptés en déchetterie ou par des entreprises spécialisées :
  - un bac DEEE (déchets électriques et électroniques), ● un bac de déchets dangereux souillés.
- Réutilisables : ● un bac pour les cheveux
  - un bac tissu : serviette, tablier
- Et enfin les ordures ménagères

Non seulement le tri permet de valoriser les matières, il permet également de réduire l'empreinte carbone lors de la collecte groupée de ces déchets par les services publics !

### Le stockage

Il faut bien penser à séparer les déchets, cela permet d'assurer une bonne valorisation des matières triées. Les liquides dangereux doivent être stockés sur rétention pour éviter des risques de pollution des sols par des produits chimiques (attention aux incompatibilités). Enfin, les déchets banals souillés par une matière dangereuse ne pourront pas être valorisés.

J'évalue la quantité de déchet générée par mon salon sur un mois

D'où proviennent ces déchets ?

Activité professionnelle

Autre (consommation personnelle)

La quantité est-elle :

nulle (5L)  faible (<20L)

moyenne (<50L)

importante (>100L)

Existe-t-il un moyen de diminuer ces déchets ?

Oui  Non

Plus d'informations sur [www.artisanat-bfc.fr/coiffure](http://www.artisanat-bfc.fr/coiffure)



### Et le gaspillage ?

Le gaspillage peut revenir cher et produit par la même occasion plus de déchets ! Pour éviter ce phénomène, il est possible d'agir sur :

- L'utilisation de produit : mettre en place un guide visuel (fiche) pour adapter la quantité de produit nécessaire en fonction du client. Pour les tubes de coloration en fin de vie, il est possible d'utiliser un vide-tube qui permet de retirer le maximum de produit et diminuer ainsi le gaspillage.
- Privilégier les formats pompes : en plus d'être plus précis, cela permettra de réduire le gaspillage par surutilisation de produit, réalisé inconsciemment.
- L'aluminium : utilisé pour les techniques, l'aluminium est une ressource naturelle recyclable, cependant une fois souillé, le recyclage ne peut pas être réalisé. Pour diminuer sa consommation, il est possible d'utiliser des bandes en mousse lavable pour les prestations ne nécessitant pas forcément d'aluminium.
- Les gants : des gants lavables sont disponibles en différentes tailles et matières, et permettent de diminuer la quantité de plastique jeté par utilisation de gant à usage unique.



## LES GESTES À RETENIR

- Identifier les déchets pour mieux les valoriser.
- Séparer les déchets pouvant être valorisés (bac jaune, déchetterie) de ceux ne pouvant pas l'être (objets souillés) en mettant en place une zone de déchets avec des indications claires (couleur, fiche). Ceci permet réduire le nombre de levée des ordures et bien sûr la facture de collecte des déchets.
- Utiliser les produits en juste quantité et sensibiliser les salariés au gaspillage.
- Mettre en place une fiche d'aide pour identifier les quantités nécessaires selon le type de client (cheveux longs, courts, gras, secs...).
- Investir dans des équipements lavables et réutilisables pour diminuer les quantités de déchets.
- Pour rappel, brûler, abandonner et/ou dissimuler les déchets est interdit et passible d'amende, à l'exception de certains déchets verts.

## 6 - LA GESTION DES DÉCHETS

- Les cheveux peuvent être réutilisés de différentes manières :
    - Don aux particuliers pour leur jardin : les cheveux permettent de retenir l'eau et de la restituer en période de sécheresse, ils constituent aussi une réserve de nutriments pour le sol et les plantes
    - Don aux agriculteurs : pour faire fuir les bêtes et protéger leurs parcelles, les agriculteurs utilisent les cheveux, en particulier leur odeur, en les disséminant sur les abords des champs
    - Compostage : les cheveux sont de la matière organique et donc dégradables en petite quantité dans un composteur, vous pourrez également déverser vos autres déchets organiques comme les restes de repas. Vous pourrez bénéficier du compost pour vos plantations et partager cette démarche avec vos clients.
    - Organisme de collecte des cheveux pour recyclage ( [www.capillum.fr](http://www.capillum.fr) )
- Remarque : privilégier les cheveux n'ayant pas subi des techniques fortes comme les décolorations, colorations, lissages et permanentes pour le don aux particuliers et aux agriculteurs.

## FICHE DE REPÉRAGE DES SUBSTANCES PROBLÉMATIQUES

NOMINATION	° INCI (nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques)	FONCTIONS			IMPACT SUR LA SANTÉ	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	Complément d'information
		Moussant Nettoyant Tensioactif Emulsifiant	Potentiel irritant	Transformation chimique polluante (ethoxylation) Toxicité aquatique potentielle			
Laurylet laureth sulfate	Lauryl sulfate Laureth sulfate						
Silicones	Octamethyl cyclotetrasiloxane (D4), Decamethyl cyclopentasiloxane (D5), Dodecamethyl cyclohexasiloxane (D6)	Agent abrasif Conditionneur Lubrifiant Emulsifiant Anti-moussant	Suspecté perturbateur endocrinien	Accumulation et persistance dans l'environnement (vPvB) Toxicité (D4, D5)	En cours d'évaluation pour la classification perturbateur endocrinien. Suspecté d'être très persistant et accumuleur dans l'environnement.		
Parabens	Methylparaben, Propylparaben, Butylparaben, Isopropylparaben, Isobutylparaben, Pentylparaben, Phenylparaben	Conservateur	Perturbateur endocrinien	Potentiel de bioaccumulation pour le butyl et propyl	Perturbateur endocrinien confirmé pour le butylparaben considéré comme SVHC (substance extrêmement préoccupante). Reconnaissances de potentiel perturbateur endocrinien pour les autres substances.		
Les colorants	Colorant azoïque	Colorant	Irritant ; Cl 26100 classé cancérigène en UE (A2)	Cl 26100 et Cl 15510 classés toxicité chronique. Cl 16035 soupçonné d'être Persistant Bioaccumuleur et Toxique dans l'environnement.			
	Colorant inorganique	Colorant	Cl 77891 classé cancérigène en UE par inhalation (classe 2)				
	Colorant organique	Colorant	Potentiel sensibilisant				
Parfum	Alpha-Isométhylionone, Amyl cinnamal, Amylcinnamyl alcohol, Anise alcohol, Benzyl alcohol, Benzyl Benzoate, Benzyl Cinnamate, Benzyl salicylate, Butylphenyl, methylproprional, Cinnamal, Cinnamal alcohol, Citral, Citronellol, Coumarin, Eugenol, Farnesol, Geraniol, Hexyl cinnamal, Hydroxycitronellal, Hydroxyisohexyl 3-cylohexene carboxaldehyde, Isoeugenol, Limonene, Linalool, Methyl 2-octynoate, Evernia prunastri, Evernia furfuracea	Parfum	Allergène Sensibilisant		Ces parfums sont classés comme des allergènes avérés et doivent être nommés sur la liste des ingrédients lorsque leur concentration est supérieure à 0,001%. Les autres parfums sont regroupés sous l'appellation Fragrance/Parfum		

# FICHE DE REPÉRAGE DES SUBSTANCES PROBLÉMATIQUES

Formaldéhyde (libérateur)	Formaldéhyde, Paraformaldéhyde Methylene glycol, Quaternium-X, Di-azolidinyl Urea, Imidazolidinyl Urea, DMDM Hydantoin	Antimicrobien Conservateur Parfum	Allergène (oculaire, cutanée) ; Toxique à l'ingestion ; Cancérogène avéré.	Génotoxicité	Interdiction d'utilisation du Quaternium-15 depuis 2019. Impact sur la santé dû à sa grande volatilité et sa concentration dans les salons.
Huile minérale	Mineral oil, Paraffinum liquidum Cera microcristallina, Petrolatum	Antistatique Solvant	Issu de la pétrochimie	Issu de la pétrochimie, processus polluant.	La pureté fixée par le règlement cosmétique rend l'utilisation de ces composants sécurisée.
Alkylphénol	Propylphenol Nonylphenol (NP) Nonoxynol Octylphenol (OP)	Emulsifiant	Perturbateur endocrinien ; Suspecté cancérogène ; Toxicité à l'ingestion.	Dégradation en produits plus toxiques, persistants et reprotoxiques. NP et OP sont les plus préoccupants.	
Thiazolinone	Methylisothiazolinone (MIT) Methylchlorisothiazolinone (MCIIT)	Conservateur	Allergène Sensibilisant	Toxicité aquatique liée aux produits de dégradation ; Volatile.	Utilisés pour remplacer les parabènes aujourd'hui très contrôlés. Les individus déjà sensibilisés à ces produits doivent les proscrire.
Alcool	Alcohol, Alcohol denat Benzyl alcohol	Conservateur	Irritant Asséchant		Précaution à prendre s'ils sont dans les 5 premiers ingrédients.
Acide	EDTA Disodium EDTA Trisodium EDTA	Chélateur		Cytotoxique ; Faiblement génotoxique ; Toxicité chronique (algues).	Ce composé augmente la capacité de passage à d'autres molécules en formant un complexe.
Acrylates	Acrylates copolymer, Crosspolymer, Acrylates/Acetoacetoxyethyl methacrylate copolymer, Acrylates/steareth-20 itaconate copolymer	Antistatique Filmogène Fixateur Viscosité	Allergène (asthme) Irritant	Toxicité faible à modérée Reprotoxicité	Potentiel cancérogène. Problématique des microplastiques dans l'environnement.
Benzophénone	Benzophenone 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Parfum Stabilisateur à la lumière	Cancérogène Irritant Perturbateur endocrinien	Toxicité aquatique chronique (2-moderé ; 3-très toxique) vPvB	Perturbateur endocrinien confirmé pour les dérivés de la benzophénone
Ether de glycol	Phénoxyéthanol PEG PPG	Conservateur	Suspecté allergène et perturbateur endocrinien		
Suffixes	PEG, Ceteareth, Laureth, Myreth, Oleth, Polyethylene Glycol, Polyoxyethanol	Nettoyant Emollient Epaississant Conditionneur	Sensibilise les peaux abimées Potential irritant	Transformation chimique polluante (1,4-dioxane vP, éthylène oxyde)	Contamination par des substances cancérogènes lors de la production des composants du produit.



**GESTION  
DE L'EAU**



L'eau est une ressource naturelle indispensable pour la vie,  
 utilisée dans les entreprises pour divers services  
 que ce soit l'entretien des locaux, le nettoyage du linge, la consommation etc.  
 L'eau est un enjeu stratégique notamment pour l'activité de la coiffure,  
 ainsi dans ce domaine les marges d'amélioration sont importantes.



## UNE RESSOURCE NATURELLE QUI COÛTE

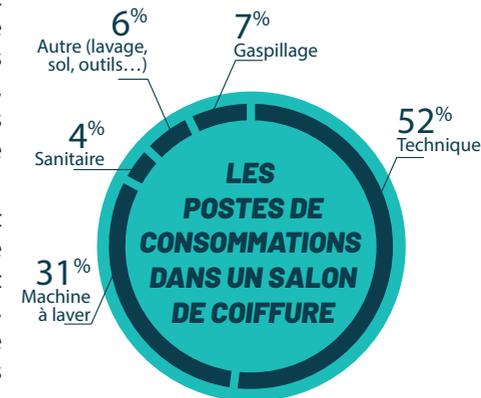
Selon le programme ECODO géré par la ville de Rennes, le coût de l'eau augmenterait de 2,1% chaque année en fonction de la commune où se situe le commerce. L'utilisation accrue de l'eau pour les activités professionnelles participe à la diminution de la disponibilité de la ressource.

Selon la réglementation, les salons de coiffure sont considérés comme un usage domestique de l'eau avec une utilisation de la ressource ne dépassant pas les 1 000 m<sup>3</sup> à l'année.

## IDENTIFIER LES PROBLÉMATIQUES DE L'ENTREPRISE

Pour réaliser des économies, il faut tout d'abord connaître les points faibles de son entreprise. De manière générale, les principaux postes de consommation sont, sans surprise, le rinçage des techniques aux bacs suivi par l'utilisation de la machine à laver.

Ce dernier point dépend bien évidemment du type d'appareil utilisé, le programme choisi, le nombre de lavages effectués et l'utilisation de l'appareil (à moitié rempli, plein). Autre aspect important à prendre en compte, le débit de vos robinets installés. Celui-ci permettra d'estimer la consommation d'eau.



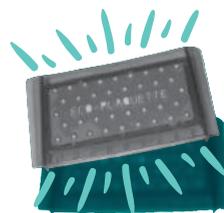
Une fois votre état initial connu, vous pourrez commencer à chercher des solutions pour diminuer votre consommation sur les postes demandeurs en eau. La mise en place des solutions choisies doit être accompagnée par un suivi, avant et après l'installation, d'un dispositif afin d'évaluer les gains apportés par ce dernier. Ce suivi peut être réalisé grâce à la mise en place d'un compteur d'eau, relevé une fois par mois ou tous les 6 mois et au minimum une fois par an.

À partir de l'installation d'un compteur d'eau, plusieurs pistes s'offrent à vous :

- Vérifier la présence de fuite : suivre sur une semaine la consommation en relevant le compteur matin et soir. Si les chiffres du soir comparés à ceux du lendemain matin ne sont pas identiques, il y a une fuite quelque part.
- Mettre en place des équipements hydroéconomiques : mousseur, écosac, double chasse...
- Réaliser des investissements dans du matériel performant (appareils électroménagers). Autre aspect important à connaître, le débit de sortie d'eau. En France, le débit moyen est de 12L/min sans installation d'un équipement et pour une pression de 3 bars. Certains appareils peuvent diminuer ce débit tout en conservant une utilisation adéquate pour l'activité professionnelle.

NATURE DE LA FUITE	QUANTITÉ	COÛT
Goutte à goutte	4 L/h soit 35 m <sup>3</sup> /an	129,5 €/an
Mince filet d'eau	16 L/h soit 140 m <sup>3</sup> /an	518 €/an
Filet d'eau	63 L/h soit 552 m <sup>3</sup> /an	2042,4 €/ann
Fuite W.C.	25 L/h soit 219 m <sup>3</sup> /an	810,3 €/an

## DE PETITS ÉQUIPEMENTS SIMPLES ET UTILES



### Pour les WC, l'écosac ou l'écoplaquette

Très simple à mettre en place dans les toilettes, l'écosac **permet d'économiser environ 2L d'eau** à chaque chasse tirée. Il suffit de le glisser dans le réservoir d'eau, il limitera le remplissage du réservoir et d'utiliser de l'eau alors qu'il n'y a plus rien à évacuer.

Autre ustensile facile d'utilisation et permettant une économie de 40% d'eau, les écoplaquettes. Elles sont placées au niveau du réservoir et retiennent l'eau. Avant d'utiliser ces dispositifs, assurez-vous que vos installations sont compatibles avec ces méthodes, réalisez également des tests.

### Les robinets thermostatiques et mitigeurs

L'utilisation de robinet mélangeur présente l'inconvénient de devoir chercher la bonne température en mélangeant deux sources d'eau. Le mitigeur simplifie cette démarche avec sa manette unique pour trouver la bonne température. Il existe tout de même un meilleur équipement.

Le robinet thermostatique est un dispositif très retrouvé dans les ménages, il permet de fixer une température et d'éviter de la dépasser. L'intérêt pour un salon de coiffure sera le **gain de temps et d'eau lors de l'utilisation d'eau chaude de rinçage**. De cette façon, la température de sortie sera plus simplement réglée, évitant de devoir chercher à l'aide de la manette du robinet.

### Le mousseur

Pour vous aider à réaliser des économies, le mousseur ou aérateur est conseillé. En effet, **ce dispositif permet une économie pouvant aller jusqu'à 60%** pour les plus efficaces. Le principe de l'aérateur repose sur l'injection d'air se mélangeant à l'eau lors de l'utilisation du robinet. Le débit est conservé et le rinçage est efficace de la même manière qu'avec un robinet classique. Le débit moyen sans mousseur est de 12 à 14 L/min, avec un aérateur le débit diminue à 5-6L/min.

Le mousseur est installé au bout du robinet, ici au niveau de la douchette pour les bacs de rinçages. Avant toute installation, vérifier quel type d'embout vous aurez besoin : mâle ou femelle.

Le mousseur doit être de type limiteur ou régulateur-limiteur pour supprimer l'effet de la pression de l'eau en sortie sur le débit. Une fois installé, il ne vous reste plus qu'à continuer votre activité.

Il n'est pas nécessaire d'obtenir un débit inférieur à 4-5L/min, cela engendrera des problèmes de rinçage et une augmentation de ce temps. L'effet censé être bénéfique deviendra contre-productif.

### Les douchettes économiques

De plus en plus de fabricants commercialisent des douchettes conçues pour économiser l'eau lors de vos rinçages au bac à shampoing. **Ces nouvelles technologies réduisent les consommations d'eau de 50%**, comme les mousseurs, et sont souvent ergonomiques.

### Le matériel électroménager

Les appareils ménagers, en particulier la machine à laver, sont plus ou moins consommateurs en ressources. Lors du choix de vos appareils ou du renouvellement de votre stock, **privilégiez ceux signalés par une étiquette A+**, signifiant un gain d'énergie dont l'eau. Ces machines vont en effet calculer la quantité d'eau nécessaire en fonction du poids de linge et ainsi éviter une surconsommation d'eau.

### Les serviettes

Privilégier les serviettes en microfibre. Elles offrent une capacité d'absorption exceptionnelle et sèchent 10 fois plus vite qu'une serviette en coton. Elles consommeront beaucoup moins d'eau au lavage.

## SENSIBILISATION

### La collaboration des employés dans votre démarche environnementale est primordiale pour avancer sans accroc.

Sensibilisez vos employés aux enjeux de conserver l'eau en leur enseignant **des éco-gestes simples**, tel que :

- **Récupérer** l'eau en attendant qu'elle chauffe dans des biberons, vous pourrez les réutiliser plus tard lors du décollement de certaines techniques (coloration).
- **Stocker** l'eau dans un récipient à côté pour arroser les plantes de votre salon.

## LES GESTES UTILES

- Réalisez un suivi de votre consommation en eau grâce à un tableau Excel ou papier, utilisez vos factures et relevés de compteur.
- Vérifiez l'état de vos canalisations et installations pour détecter les fuites rapidement et les prendre en charge.
- Entretenez vos installations une fois par an.
- Pour mieux conserver la chaleur, isolez vos tuyaux grâce à un matériau calorifuge.
- Mettez en place un thermostat au niveau de vos bacs pour présélectionner la température.
- Installez des mousseurs ou des douchettes pour diminuer le débit de vos installations.
- Lors du renouvellement de vos appareils ménagers, choisissez des équipements économiques en eau et en énergie (A).
- Pour faire prendre conscience plus facilement à vos collaborateurs de l'importance d'économiser cette ressource naturelle, n'hésitez pas à représenter votre consommation d'eau grâce à des objets du quotidien.
- Utilisez la quantité nécessaire d'eau lors du lavage du sol en fin de journée.
- Sensibilisez vos équipes mais également les clients sur les enjeux de l'économie d'eau.
- Évitez de laisser couler l'eau lors du lavage des bacs à shampoing et d'autres ustensiles.

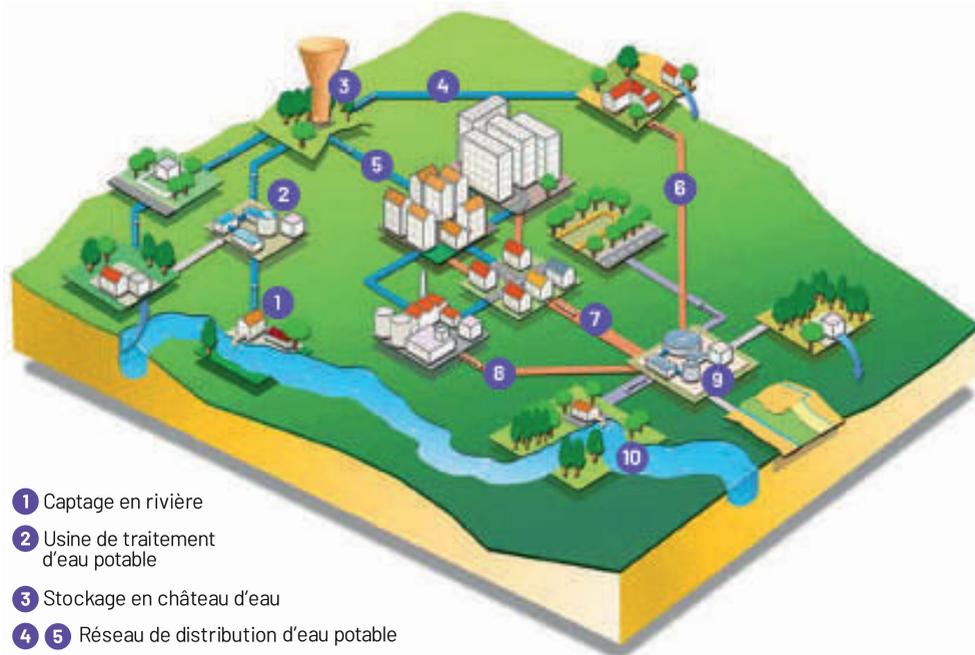
## COMMENT FONCTIONNE UNE STATION D'ÉPURATION



Les stations d'épurations (STEU) sont des installations ayant pour rôle l'assainissement des eaux usées en provenance des habitations, des établissements publics, des entreprises (avec autorisation de raccordement) et des eaux pluviales.

Les STEU interviennent en dernier dans le cycle de l'eau, une ou plusieurs stations interviennent dans l'épuration de l'eau avant son rejet en aval des villes.

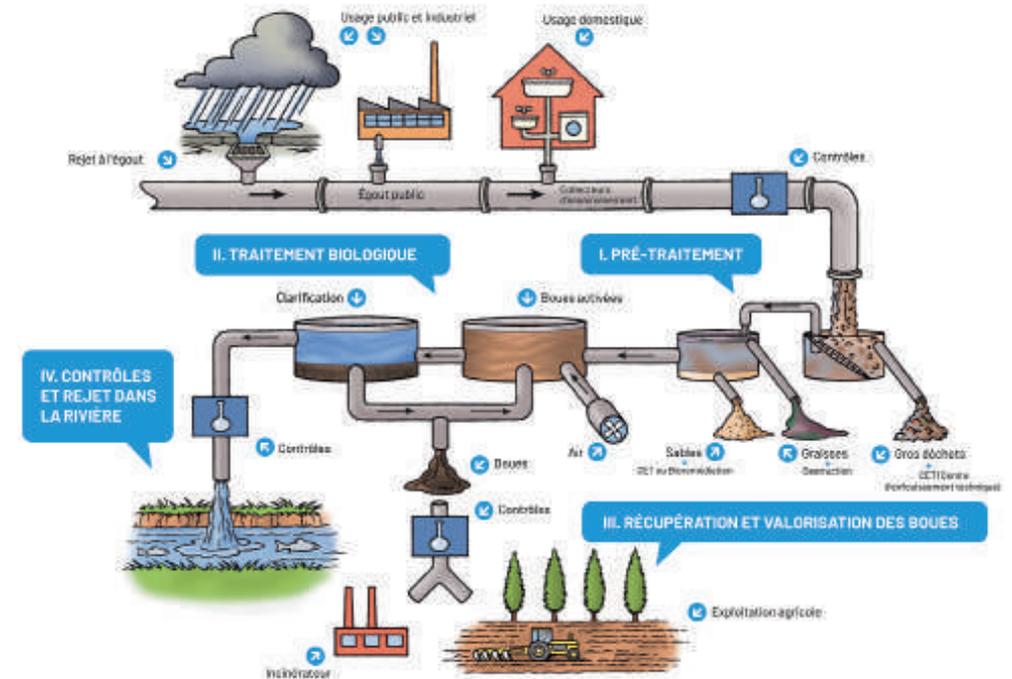
### Le cycle domestique de l'eau



- 1 Captage en rivière
- 2 Usine de traitement d'eau potable
- 3 Stockage en château d'eau
- 4 5 Réseau de distribution d'eau potable
- 6 7 8 Réseau de collecte des eaux usées (égouts)
- 9 Station d'épuration 10 Rejet en rivière

### Comment fonctionne une STEU ?

- Primaire : opérations mécaniques comme le filtrage, la décantation, ... pour supprimer les matières en suspension (minéraux et substances organiques), les huiles et les encombrants
- Secondaire :
  - Traitement biologique avec des microorganismes en culture dans des bassins recueillant l'eau à la suite du traitement primaire. Ces microorganismes vont digérer les matières dissoutes dans l'eau (matière organique, minéraux).
  - Traitement physico-chimique, en utilisant les propriétés réactives des substances dissoutes contenues dans l'eau pour les détruire.
- Tertiaire : complémentaire avec la phase secondaire pour pousser l'élimination à l'azote (N) et le phosphore (P).



## Qu'est-ce que les boues ?

Lors de la phase secondaire et/ou tertiaire, des boues sont produites et récoltées au fond des cuves de traitement des eaux.

Les boues sont valorisées, d'un point de vue environnemental et économique, en utilisant leurs propriétés organiques dans d'autres domaines. L'une des pratiques les plus courantes est l'utilisation en tant qu'engrais ou compost pour les sols agricoles, elles sont retrouvées lors de l'épandage.



## LES LIMITES DES STATIONS D'ÉPURATIONS

Les stations d'épurations sont conçues pour traiter les pollutions les plus importantes trouvées lors des analyses. Cependant depuis plusieurs années de nouvelles problématiques apparaissent. Une nouvelle catégorie de polluant sont mal pris en charge par les STEU et ne s'éliminent malheureusement pas lors du traitement.

Les polluants émergents sont représentés par :

- Les pesticides tels que le glyphosate et le diuron
- Les produits médicamenteux pour l'homme et les animaux
- Les produits d'usage quotidien

Ces polluants n'ont pas de statuts au niveau de la loi et ne sont donc pas réglementés, d'où la difficulté de les prendre en compte. En plus de poser des problèmes lors de leur rejet, ces polluants contaminent la boue qui est alors inutilisable pour l'épandage ou tout autre utilisation.

Afin de diminuer l'impact sur les STEU et la pollution rejetée dans l'environnement, il est important de revoir les habitudes de consommation et d'utilisation des produits.

## LES GESTES QUI AIDENT

- Remplacer les produits chimiques d'entretien par des produits naturels, labellisés ou les fabriquer soit-même.
- Limiter le nombre de produits ménagers en notre possession.
- Eviter de multiplier le nombre de marques différentes dans votre choix de produits.
- Respecter les doses lors de l'utilisation des produits, il n'est pas nécessaire d'en mettre plus !
- Sensibiliser vos équipes à la bonne utilisation des produits et aux enjeux environnementaux.

Plus d'informations sur [www.artisanat-bfc.fr/coiffure](http://www.artisanat-bfc.fr/coiffure)





# GESTION DES ÉNERGIES



Au sein d'un salon de coiffure, il est courant d'utiliser de multiples appareils électriques simultanément tels que le chauffage, l'éclairage, les casques de coiffure etc. Ainsi, ces consommations peuvent représenter un poste de dépense non négligeable pour le salon, particulièrement si l'on prend en compte l'augmentation du coût des ressources énergétiques et l'importance d'économiser nos ressources naturelles.

## L'ÉNERGIE, UNE RESSOURCE À IMPACT

Majoritairement, les énergies sont produites à partir de l'industrie nucléaire et thermique avec l'utilisation de ressources fossiles non renouvelables (hydrocarbures).

Ces procédés sont producteurs de déchets très polluants pour l'environnement, tels que les composés radioactifs, les gaz à effet de serre. Ce sont ces mêmes gaz à effet de serre qui participent au réchauffement de la planète, par effet de rétention de la chaleur dans l'atmosphère terrestre, empêchant le bon refroidissement de la planète.

De nouvelles sources émergent, telles que les énergies renouvelables, mais elles ne sont pas suffisamment performantes pour le moment pour répondre à la demande toujours croissante en énergie.

En plus de l'impact environnemental, les coûts des ressources énergétiques connaissent une augmentation importante qui se répercute directement sur la facture du consommateur !

## LES PRINCIPAUX POSTES DE CONSOMMATION D'UN SALON



L'énergie représente environ 1,7% du chiffre d'affaires d'un salon de coiffure, environ 700 € par mois en moyenne (sans prendre en compte les variations de saisons).

## ÉCONOMISER SUR...

### Le contrat d'électricité

Lors de l'établissement de votre contrat d'électricité, plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- Le type de période : unique ou heures pleines/heures creuses
- L'abonnement : quelle proportion de votre facture va-t-il représenter ?
- La puissance de souscription : nombre de kVA

Les contrats en période heures pleines/heures creuses présentent des avantages uniquement lorsque l'utilisation d'électricité est au minimum réalisée à 30% pendant les heures creuses. En dessous de ce pourcentage, ce type de contrat n'est pas adapté à vos besoins. Vous pouvez vous renseigner sur les plages horaires en contactant votre fournisseur et votre commune, en vérifiant sur votre contrat ou en interrogeant le site Kelwatt de Selectra.

La puissance souscrite doit correspondre à votre utilisation d'énergie. Si cette dernière est élevée, par exemple 32 kVA, alors que vos appareils ont une demande instantanée ne dépassant pas 9 kVA, le coup du kWh sera supérieur à ce dont vous avez réellement besoin ! Pour vérifier votre puissance, contacter votre fournisseur pour ajuster votre contrat.

### PRATIQUE !

Comparez gratuitement les fournisseurs, utilisez le comparateur d'offre d'énergies « le médiateur national de l'énergie ». Il s'adresse aux consommateurs « Particuliers » ou aux « Professionnels » souscrivant une puissance électrique inférieure ou égale à 36 kVA ou consommant moins de 300 000 kWh de gaz/an.



## Suivre les consommations

Peu d'entreprises suivent la consommation réelle en énergie au fil des ans et en fonction de l'évolution de l'entreprise. Cependant, lors de la réalisation de travaux énergétiques, comment observer les économies espérées ?

En suivant vos consommations, vous pourrez constater si votre profil est constant au fil des ans en fonction des saisons, mais également détecter des anomalies de sur-consommations et en identifier la cause : arrivée d'un nouveau salarié augmentant la consommation, installation défectueuse, mauvaises pratiques ? La rectification, sous la forme de travaux de rénovation énergétique ou le changement de certains gestes, pourra être ainsi ciblée.

## MA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ



### Exemple de suivi de consommation

Le suivi de consommation à partir de vos factures est un moyen de prendre conscience de vos pratiques, une opportunité de changer de fournisseur si, par exemple, le coût de l'abonnement devient important au fil des ans.

## L'éclairage

La lumière naturelle est à privilégier, en cas contraire le choix des luminaires devra se faire en privilégiant les ampoules performantes tels que les LED et les lampes fluorescentes (fluocompactes). Une ampoule à incandescence, aujourd'hui interdite à la commercialisation, est très énergivore. Elle utilise l'énergie pour produire uniquement 5% de lumière, tout le reste étant perdu en chaleur !

Lors de l'achat de vos ampoules, vérifiez également leur étiquette énergétique. Les lampes LED et fluocompactes sont plus chères mais le prix est compensé par leur durée de vie et performance !

Entretenir les éclairages en les dépoussiérant régulièrement !

Pour les pièces ne nécessitant pas un éclairage permanent, privilégier les détecteurs de présence. Ils vous permettront ainsi d'éviter les oublis d'extinction d'éclairage pour ces pièces.

## BIEN CHOISIR VOTRE AMPOULE



▷ LED  
Flux lumineux : 420 lumens  
Puissance : 6 W  
Durée de vie : 20 000 h  
Prix indicatif : 15 €



▷ FLUO-COMPACTE  
Flux lumineux : 450 lumens  
Puissance : 9 W  
Durée de vie : 8 000 h  
Prix indicatif : 5 €



▷ INCANDESCENCE  
Flux lumineux : 400 lumens  
Puissance : 40 W  
Durée de vie : 1 000 h  
Prix indicatif : 2 €



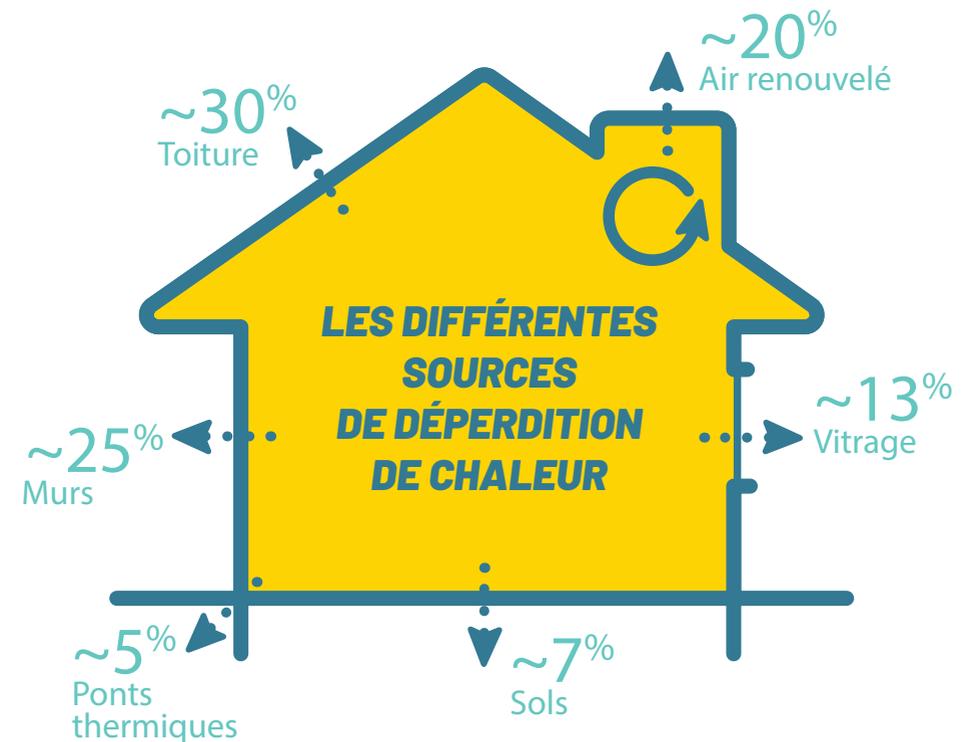
## Le chauffage et isolation

Si votre salon est chauffé à l'électricité, le délesteur est un dispositif qui vous permettra de réaliser des économies. Cet appareil coupe les appareils de chauffages quand la puissance demandée est supérieure à celle souscrite dans votre contrat, évitant ainsi une coupure de courant par le disjoncteur. Vous pouvez ainsi, en fonction des équipements présents et de leur puissance, prendre une puissance moindre et payer moins cher votre kWh. Ces dispositifs sont rapidement amortis (environ 2 ans).

La régulation de la température dans votre salon manuellement n'est pas optimale, la température variant rapidement au cours de la journée et en fonction de votre activité. Pour économiser sur ce poste, la pose d'un thermostat est conseillée. Il régulera tout au long de la journée vos appareils de chauffage pour maintenir la température minimale souhaitée.

Le réglage du thermostat a son importance, chaque degré en moins représentera une économie de 7% sur votre facture d'électricité. Ne pas mettre le thermostat à une température élevée ! Coupler thermostat et programmateur optimisera votre système de chauffage.

Enfin, des locaux isolés sont des locaux retenant la chaleur efficacement et limitant par conséquent les déperditions ! Le constat vaut également pour la surchauffe en été et limitera l'usage de la climatisation.



## L'eau chaude sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire dans un salon est importante et continue tout au long de la journée, là encore des économies sont possibles. L'ADEME conseille de fixer la température à 60°C minimum pour éviter la formation de légionellose dans les eaux stagnantes du chauffe-eau tout en diminuant sa consommation énergétique.

Exemple : pour un chauffe-eau de 195 L fonctionnant toute l'année, si ce dernier produit de l'eau en sortie à 68°C, abaisser la température à 60°C permet une économie annuelle de 508 kWh, soit presque un mois de chauffage !

TEMPÉRATURE	CONSO. / J	CONSO. / AN	ÉCONOMIE	ÉCONOMIE CUMULÉE
68° C	13 kWh	3556,6 kWh		
65° C	12,3 kWh	3366 kWh	64° C	191 kWh / ° C
62° C	11,6 kWh	3175,5 kWh	64° C	381 kWh / ° C
61° C	11,4 kWh	3112 kWh	64° C	445 kWh / ° C
60° C	11,1 kWh	3048,5 kWh	64° C	508 kWh / ° C

## LES GESTES UTILES



### ISOLER LE BALLON D'EAU CHAUDE

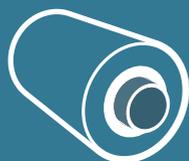
L'idéal est de placer le ballon dans une zone tempérée.

Pour limiter les déperditions, il est conseillé d'installer une isolation autour du ballon d'eau chaude, d'autant plus que le ballon est situé dans une zone non chauffée.

### ISOLATION DES TUYAUTERIES POUR L'EAU CHAUDE SANITAIRE

Les tuyaux d'eau chaude accessibles peuvent être isolés.

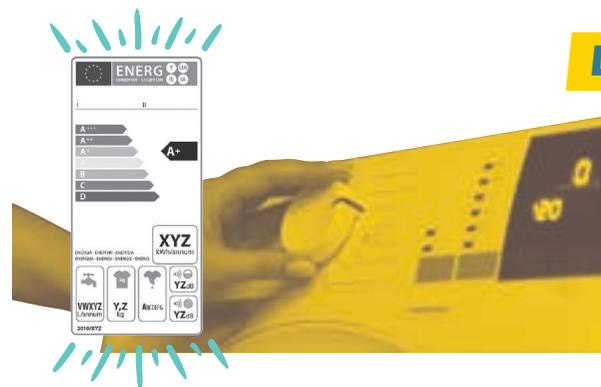
L'isolation (ou calorifugeage) des tuyauteries qui conduisent l'eau chaude de la production (ex. chauffe-eau) aux robinets est un moyen efficace



et peu onéreux, de conserver les calories transportées par l'eau chaude.

Cette solution est encore plus intéressante si l'eau chaude circule dans des tuyaux situés dans un espace non chauffé (garage, cave, réserve), et peut permettre de réaliser des économies d'énergie avec une simple isolation de 20 mm d'épaisseur.

De plus, le fait de maintenir la température du réseau d'eau chaude sanitaire permet d'éviter la légionellose et le développement bactérien, et d'obtenir de l'eau chaude plus rapidement aux robinets.



## Les appareils électroménagers et outils de travail

Le choix des appareils ménagers est primordial pour consommer moins et surtout amortir les coûts d'achat. Selon les besoins de votre entreprise, il faut privilégier les appareils les moins énergivores (note énergétique supérieur à A) et les plus performants (calcul du besoin en eau réel par pesée pour les lave-linges), ces appareils seront plus durables dans le temps avec un bon entretien et permettent des économies, pour optimiser leur utilisation remplissez toujours au maximum ces appareils et utilisez des programmes économiques et à basse température (30°C/40°C).

Les appareils en veille peuvent être nombreux dans un salon : les tondeuses, ordinateur, audiovisuel. Même en veille (ou en charge terminée pour les tondeuses), ces appareils consomment de petites quantités d'énergie. Un simple geste permet d'économiser sur ces postes : débrancher les appareils tondeuses et autres et ranger les chargeurs.

Les outils de travail tel que les sèche-cheveux, lisseurs, climazon et autres sont plus ou moins consommateurs. Lors du renouvellement de vos équipements, se renseigner sur des dispositifs plus économes en énergie (par exemple maximum 1000 W), tout en conservant un confort d'utilisation.

## LES GESTES À RETENIR

- Vérifier votre contrat d'énergie et ne pas hésiter à comparer les différents fournisseurs, ainsi que les offres pour les différentes périodes (unique ; HC/HP).
- Entretien ses installations pour les faire perdurer dans le temps et optimiser leur fonctionnement.
- Isoler les installations et les locaux pour diminuer la déperdition thermique.
- Installer un thermostat couplé à un programmateur pour réguler efficacement la température intérieure sans perte de temps. Programmer une température inférieure pour la nuit tout en gardant un minimum (mode sans gel).
- Remplacer les éclairages par des ampoules performantes, enseigne extérieur comprise ! L'investissement sera amorti rapidement compte-tenu de leur usage quotidien. De plus, bien penser à éteindre tous les éclairages même extérieurs lorsque ceci est possible.
- Débrancher les appareils ne servant plus à l'activité et les stocker. Pour les appareils utilisés, débrancher les chargeurs une fois la charge complète.
- Eteindre les appareils à la fin de la journée ou les mettre au minimum en veille prolongée.
- Choisir les appareils électroménagers les plus performants énergétiquement et les utiliser au maximum de leur capacité (pas de machine à moitié pleine).
- Profiter du renouvellement de vos équipements pour choisir des appareils moins consommateurs.
- Se renseigner auprès de l'ADEME et de votre Chambre de Métier pour les aides financières disponibles pour la réalisation de diagnostics et travaux énergétiques.

# LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## Qu'est-ce que c'est ?

Les Certificats d'Économies d'Énergies, CEE, sont une source de financement pour les travaux d'économies d'énergie mis en place depuis 2006, sur initiative de l'État.

Pour encourager les travaux d'économies d'énergie, ces fournisseurs d'énergie accordent des aides financières (primes, bons d'achat, remise, prêt à taux bonifié, subvention...) ou techniques (diagnostic...).

En fonction des travaux et de l'amélioration de l'efficacité énergétique obtenue, les particuliers, entreprises qui réalisent les travaux obtiennent des CEE. **Les fournisseurs d'énergie leur attribuent une aide en échange de leurs Certificats.**

**Pour chaque opération standardisée, une fiche précise les critères de performances et modalités pour être éligibles aux CEE.**

Détails des fiches en vigueur sur : [calculateur-cee.ademe.fr](http://calculateur-cee.ademe.fr)

## Comment comparer les primes CEE ?

NR-PRO est une plateforme internet collaborative totalement indépendante permettant aux entreprises, collectivités, copropriétés, bailleurs, installateurs, particuliers... de comparer les "primes énergie" liées au dispositif des CEE.

La plateforme NR-PRO est indépendante des obligés et des bureaux d'études.

[www.nr-pro.fr](http://www.nr-pro.fr)

## Les étapes pour bénéficier des CEE

- 1 S'inscrire sur le site internet d'un fournisseur d'énergie.
- 2 Déposer une demande
- 3 Demander un devis auprès d'une entreprise pour la réalisation des travaux
- 4 Valider le dossier de demande de CEE
- 5 Réaliser les travaux
- 6 Transmettre les documents pour justifier de la réalisation des travaux
- 7 Versement de l'aide financière

Plus d'informations sur [www.artisanat-bfc.fr/coiffure](http://www.artisanat-bfc.fr/coiffure)





**SANTÉ, SÉCURITÉ,  
ACCESSIBILITÉ**

## LES TROUBLES-MUSCOLO-SQUELETTIQUES

Toute activité du quotidien, quelle soit pour nos loisirs ou le travail, est susceptible d'entraîner l'apparition de douleurs au niveau du corps. Apprenez à repérer ces signaux pour maintenir votre santé dans le futur !

### Pourquoi TMS ?

Pour Troubles Musculo-Squelettiques, le sigle TMS regroupe les affections des tissus à proximité d'une articulation, c'est-à-dire : muscles, tendons, nerfs, ligaments, vaisseaux...

Leur apparition dépend de nombreux facteurs de risque, retrouvés lors de la pratique de son activité professionnelle, mais également lors des loisirs : les contraintes, les facteurs psychologiques, les facteurs physiques et la sensibilité individuelle. Ces facteurs de risque ne mènent pas obligatoirement à des TMS s'ils sont détectés au travail, mais augmentent la probabilité de leur apparition en prenant en compte la santé d'un individu propre.

La sur-utilisation des membres de manière continue lors de son activité entraîne l'apparition de douleur. L'installation de ces affections est progressive avec le temps et le maintien des facteurs de risque. (Source : INRS,AMELI, IRSST)

### Ce que la loi définit

Selon le Code du Travail en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2017, l'employeur a l'obligation de prendre les mesures adéquates pour préserver la santé de ses employés (L4121-1), les mettre en œuvre (L4121-2), évaluer les risques liés à son activité (L4121-3) et prendre en compte les capacités de ses employés pour les tâches à effectuer (L4121-4).

Postures contraignantes, effort et force, travail statique, répétitivité, tâches monotones, chocs, impacts et vibrations, ambiance thermique froide, pression, désorganisation du travail, stress, passif individuel.



Intensité, durée, fréquence



Risque de TMS

### En quoi suis-je concerné ?

L'activité de coiffeur impose de nombreuses contraintes au corps tout au long de la journée et sur les différents postes.

Posture debout : fatigue musculaire : TMS membres inférieurs.

Posture courbée : TMS dos et lombaires.

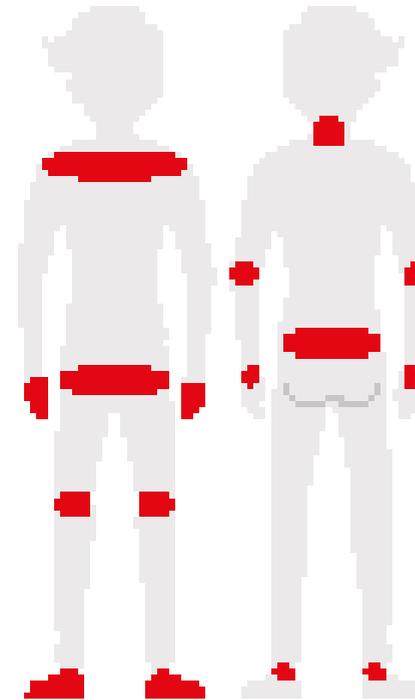
Gestes contraignants (bras levé haut, coude écarté du corps, position du poignet, ...) : TMS membres supérieurs.

Matériels inadaptés (lourds, mauvaise hauteur, ...) : TMS membres supérieurs, dos et lombaires.

Les autres risques : chute de plain-pied (glissade, marche), électrisation, coupure...

### Les zones concernées

La profession de la coiffure mobilise principalement les articulations des membres supérieurs comprenant les épaules, les coudes, les poignets et les mains. Le dos est sollicité avec la posture debout prolongée, en particulier les lombaires. Enfin, les TMS des membres inférieurs sont moins fréquents chez les employés.



### Les enjeux pour l'entreprise

Ces maladies professionnelles impactent l'économie de l'entreprise et du salarié, ce dernier ayant en plus à gérer de nouvelles contraintes.

L'employeur : diminution de la capacité d'accueil de client, difficulté de remplacement, perte d'efficacité de l'entreprise, coûts directs et indirects, perte de temps pour la gestion administrative, absentéisme.

L'employé : douleur, perte d'efficacité, vie professionnelle compromise, suivi médical, déclaration de maladie professionnelle.

Les coûts engendrés par la déclaration d'une maladie professionnelle de type TMS se répercutent directement sous la forme des cotisations AT/MP et les indemnités. De plus, cela entraîne du temps perdu pour gérer les documents administratifs et les modifications à apporter pour adapter le travail à l'employé concerné. La perte d'un employé pour cause de TMS diminue la capacité du salon à maintenir sa capacité d'accueil et la productivité.

### Eviter l'apparition des TMS dans son entreprise

Identifier les situations favorables à leur développement, telles que celles décrites précédemment.

Etablir un Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels pour prendre conscience des risques et prendre des mesures efficaces (changement de matériel, disposition et organisation du salon, ...).

Equiper son salon avec du matériel ergonomique :

- Siège réglable pour les clients
- Sièges selle de cheval pour les collaborateurs
- Sèche-cheveux léger
- Bac à shampoing réglable
- Ciseaux ergonomiques sans anneaux ou à anneaux mouvants : la formation est indispensable pour bien prendre en main le dispositif !

Organiser son salon et le travail de chaque employé pour gagner en efficacité.

En outre, un mode de vie sain diminue le risque d'apparition. Connectez-vous sur le site de la CARSAT pour connaître les aides possibles : carsat-bfc.fr

# QUELLE POSITION ADOPTER POUR UNE COUPE

## POUR LE SHAMPOING



## POUR LA COUPE



## POUR LE BRUSHING



# LES RISQUES EN ENTREPRISE

Le risque est un « danger éventuel, plus ou moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité » Ineris.

Une entreprise est un environnement de travail, avec du matériel, des produits et des mises en situation, propice aux accidents si aucunes mesures de prévention des risques ne sont établies.

Nous pouvons identifier plusieurs risques pour la profession de coiffeur : troubles-musculo-squelettique, chimique, infectieux, incendie, électrique, chute de plein pied, chute de hauteur.

### Prévention du risque infectieux

Ce risque est amplement abordé dans le cursus de formation des coiffeurs.

### Prévention des risques de chutes

Ces risques en salon de coiffure ne sont pas dépendant de l'activité professionnelle. Ils sont tout à fait assimilables à des chutes domestiques (sol glissant, accès à une petite hauteur sans utiliser de marchepied ou d'escabeau adapté etc) et doivent être envisagés et prévenus en tant que tel.

### Prévention des risques électriques et incendie

Ces risques sont encadrés par des obligations réglementaires qui sont définies par décret :

- Décret n° 2010-1016 du 30 août 2010 relatif aux obligations de l'employeur pour l'utilisation des installations électriques des lieux de travail. Vérification périodique de la conformité de l'installation.

- Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 relatif aux obligations de prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs : passage annuel de vérificateur des extincteurs.

### Prévention des autres risques physiques

Parmi les autres risques physiques présents dans les salons de coiffure figurent l'exposition au bruit et l'ambiance thermique.

### Exposition au bruit

Le sèche-cheveux : l'outil le plus bruyant d'un salon de coiffure est le sèche-cheveu (80dB pour un sèche-cheveu classique).85 dB étant considéré comme un seuil de risque. Plus il y aura de collaborateurs, plus ce bruit sera démultiplié. Etre soumis à un bruit de 80dB c'est comme avoir un chien qui aboie sans discontinuer à coté de soi. On comprend le sentiment de soulagement quand le bruit s'arrête, surtout quand on n'est pas à son origine.

Le bruit engendre deux types de traumatismes auditifs :

- les acouphènes se caractérisent par des sifflements dans les oreilles,
- l'hyperacousie correspond à une hypersensibilité de l'oreille à certains sons.

La musique : un peu de musique dans un salon de coiffure peut détendre les clients et divertir les collaborateurs qui ne sont pas en clientèle. Le son est quelque chose qu'on apprécie, mais si la musique est trop forte, ou déplaisante elle peut rapidement être considérée comme un bruit nocif.

La conversation : pour être audible il se peut que coiffeurs comme clients soient obligés de parler fort pour couvrir le bruit du sèche-cheveu ou de la musique. Ainsi une conversation agréable, associée à un environnement bruyant, peu devenir un cacophonie insupportable.

#### LES CONSÉQUENCES

À court terme : effets sur le comportement stress, irritabilité, fatigue, manque de vigilance et d'attention avec risques accrus d'accident du travail.

À **moyen terme** : une augmentation du rythme cardiaque et de la tension artérielle avec risque d'infarctus, une diminution de l'attention et des capacités de mémorisation, une dégradation de la qualité du sommeil, une augmentation des migraines.

À plus long terme : on observe une diminution des défenses immunitaires, des troubles gastro-intestinaux, un état de stress, une fatigue physique, nerveuse et auditive, une diminution de la vision nocturne et un défaut d'appréciation des distances.

#### LES SOLUTIONS

Il existe des sèche-cheveux et des tondeuses dont le niveau sonore ne dépasse pas les 70 dB.

Il est possible d'utiliser des matériaux qui isolent des bruits extérieurs (double-vitrage contre bruits de la rue) et des bruits intérieurs (bois pour absorber les bruits reflétés par les miroirs et les vitres)

Privilégier un moment de détente pour le client et une facilité à enchaîner les heures de travail pour le coiffeur.

## QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITÉ ?

Tout établissement recevant du public (ERP) doit pouvoir être accessible et permettre une circulation fluide pour tous, de manière autonome. Les personnes extérieures sont admises librement ou en payant leur entrée, en visite libre souhaité par l'utilisateur ou sous invitation d'un employé de l'entreprise. La mise en conformité du bâtiment, et ce quelle que soit l'année de construction, fait l'objet d'une demande d'autorisation de travaux et/ou permis de construire.

### Travaux d'aménagement

La construction, l'aménagement ou la modification d'un ERP est soumis(e) à une réglementation différente selon que les travaux nécessitent ou non un permis de construire.

#### Dans le cas où un permis de construire est nécessaire

Il tient lieu d'autorisation de travaux, accompagné d'un dossier spécifique. Parallèlement, une autorisation d'ouverture au public doit être demandée à la Mairie au moins 1 mois avant la date prévue d'ouverture.

#### Dans le cas où les travaux envisagés ne nécessitent pas de permis de construire

L'exploitant (ou le maître d'ouvrage) de l'ERP doit obtenir une autorisation de travaux auprès du Maire, notamment si les travaux sont soumis à déclaration préalable. Dans ce cas, la déclaration préalable est demandée en parallèle à l'autorisation de travaux.

Avant de commencer des travaux d'un ERP, le propriétaire (ou son mandataire) doit demander une autorisation ou une dérogation au Maire à l'aide du **formulaire Cerfa n°13824\*04**.

Des exceptions existent :

- Impossibilité technique : pas assez de place pour réaliser les travaux, infrastructures et disposition du bâtiment
- Les bâtiments soumis à la conservation du patrimoine : projet incompatible avec l'opinion des Bâtiments de France (ABF)
- Coût trop important : comparé à l'amélioration apportée et son utilité réelle ou encore pour assurer la viabilité de l'exploitation du bâtiment

Dans le cas où le bâtiment serait déjà présent, les travaux sont soumis à des conditions spécifiques.

Les personnes à prendre en compte pour réaliser sa mise en conformité sont :

- Les handicapés physiques et/ou mentaux
- Les aveugles, sourds
- Les enfants
- Les femmes enceintes
- Les personnes âgées

#accessibleatous



Retrouver tous les textes concernant la réglementation à l'adresse suivante : [www.accessibilite-batiment.fr](http://www.accessibilite-batiment.fr)

## LES POINTS CLÉS DANS L'ENTREPRISE

Une entreprise recevant du public doit pouvoir répondre à toute situation de besoin d'accessibilité, huit zones sont concernées (si existantes) :

- L'entrée du commerce
- La zone d'accueil
- La circulation entre les différents espaces
- Les cabines
- Les sanitaires
- Le parking
- La signalétique
- Les espaces extérieurs

### L'entrée

Pour accéder à un commerce, l'entrée doit être possible grâce à la mise en place d'une rampe, selon les possibilités et les ordres de préférence :

- ① Rampe permanente : dans le bâtiment ou à l'extérieur
- ② Rampe inclinée : permanente ou posée sur le domaine public
- ③ Rampe amovible : non définitive sur la chaussée, à ranger dans son local selon les modèles. Elles doivent respecter les conditions suivantes :
  - Anti-dérapante, stable et large pour les fauteuils
  - Facile d'installation
  - Visible
  - Manœuvres réalisables pour y accéder (espace suffisant)
  - Résister à 300kg minimum



Des pourcentages de pente sont définis en fonction de la longueur de la rampe à mettre en place, en ne dépassant jamais les 10% (exception des sièges électriques et lors d'accompagnement).

## L'accueil

Généralement situé à l'entrée du local, l'accueil a de multiples fonctions, auxquelles l'accès doit être facilité. De cette façon, les équipements doivent être visibles et à hauteur correcte pour être atteints et utilisés.

## La circulation interne

Afin de permettre une bonne circulation dans le bâtiment, les cheminements doivent être assez larges pour permettre un passage fluide sans encombre :

ERP neuf : prévoir 140 cm de large, avec des rétrécissements ponctuels de 120 cm

ERP existant : obtenir au minimum 120 cm de large, avec des rétrécissements ponctuels de 90 cm

Concernant la présence de marche ou de pente, les conditions pour la circulation en extérieur s'appliquent également en intérieur, avec la mise en place d'une rampe permanente ou amovible.

Le revêtement en intérieur doit éviter tout type de glissade et être visible pour les personnes malvoyantes.

Les objets en hauteur ou au sol pouvant porter atteinte aux clients doivent être organisés de façon à ne pas perturber le bon déplacement dans les locaux.

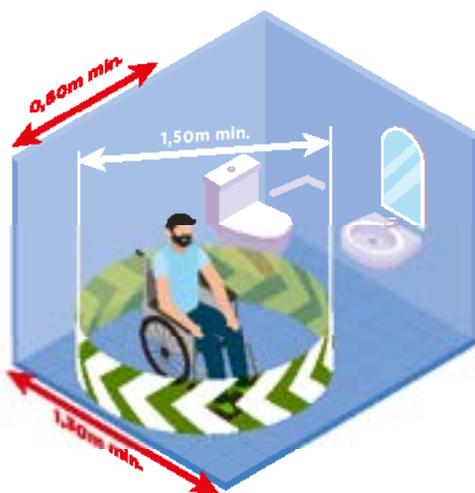
## Le parking

Une place de parking doit être adaptée s'il y a possibilité d'apporter des aménagements sur le lieu de stationnement.

## Les sanitaires

Il convient de se fier au Règlement Sanitaire Départemental.

Selon chaque département, les ERP sont dans l'obligation ou non de mettre à disposition dans leurs locaux des sanitaires aux clients, tout en respectant les mesures d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite si les locaux le permettent.



Plus d'informations sur  
[www.artisanat-bfc.fr/coiffure](http://www.artisanat-bfc.fr/coiffure)





**PRODUITS**



## LE RISQUE CHIMIQUE DES PRODUITS COSMÉTIQUES

Les salons de coiffure utilisent différentes sortes de produits chimiques, tels que les produits d'entretiens du sol, du linge, et principalement les produits cosmétiques. Ces derniers, utilisés au quotidien, sont formulés pour ne pas représenter de danger pour son utilisateur. Toutefois, leur utilisation répétée par les professionnels de la beauté intègre de nouvelles problématiques. Des mesures préventives doivent être mises en place.

### Qu'est-ce que le risque chimique ?

En fonction de la voie d'exposition, le risque chimique est présent quand l'utilisation d'un produit est susceptible d'entraîner des dommages sur la santé, sous forme de maladie professionnelle ou d'allergie, et sur l'environnement.

Nous distinguons, pour cette profession, l'exposition :

- **Cutanée** : contact du produit avec la peau (liquide, solide)
- **Respiratoire** : inhalation des émanations lors de l'utilisation du produit ou de la réaction entre plusieurs produits (gaz, particule, poussière, aérosol)
- **Oculaire** : projection de produit au niveau de l'œil (gaz, particule, poussière)
- **Par ingestion** : exposition accidentelle (liquide, solide, poussière)

Les effets peuvent être visibles :

- **Immédiatement** : directement après contact avec le produit (rougeur, irritation)
- **Différé** : lié à l'utilisation répétée (allergie, asthme, sensibilisation, eczéma, ...)

### Selon la réglementation, un produit cosmétique c'est...

Une substance ou un mélange de substance pour obtenir une formule stable chimiquement, utilisable et sans danger pour son consommateur.

**Substance** : composé chimique à l'état pure.

**Mélange** : obtenu grâce à la combinaison de plusieurs substances pour apporter différentes propriétés à la préparation.



La Directive Européenne 2003/15/CE réglemente la composition des produits cosmétiques en complément du règlement cosmétique :

- Les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) : produit CMR de catégorie 1A et 1B interdits, catégorie 2 autorisé si jugé non dangereux par le Comité scientifique pour les produits cosmétiques
- Les substances allergènes : 26 allergènes (voir fiche de repérage) reconnus mais autorisés à la condition d'indication sur l'étiquette (à part de l'appellation parfum).

### Les différentes maladies professionnelles liées au risque chimique

Les poudres pour réaliser les décolorations sont très volatiles à l'utilisation, et peuvent causer des dégâts sur le système respiratoire. Les émanations produites lors de la préparation des colorations, mêmes si ces dernières ne sont pas odorantes, sont également nocives pour la santé.

Exemple : le monoxyde de carbone est un gaz mortel inodore et invisible (seuil de perception très haut avec un seuil de toxicité bas).

Produit cosmétique inodore/invisible ≠ non dangereux

Ces dommages se manifestent sous la forme de maladies professionnelles tel que l'asthme, les rhinites, les allergies... Le régime général de la Sécurité Sociale établi 10 tableaux pour la reconnaissance d'un problème de santé issu de l'activité comme maladie professionnelle.

NUMÉRO DE TABLEAU	CATÉGORIE DE MALADIE
RG 15	Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés
RG 15 BIS	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés
RG 37	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
RG 43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
RG 49	Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
RG 49 BIS	Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanismes allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
RG 95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel)

La reconnaissance donnera accès à des indemnités majorées aux malades par rapport à une déclaration de maladie simple.

### Les différents risques

EXPOSITION	CUTANÉ FORTE	OCULAIRE FAIBLE	RESPIRATOIRE MOYENNE	INGESTION FAIBLE
Moyen d'exposition	Utilisation des produits Rinçage	Projection de gouttelettes Utilisation de laque Emanation chimique des produits et préparations	Utilisation de laque Emanation chimique des produits et préparations Poudre de décoloration	Contamination des outils d'alimentation Produit présent sur les mains
Produit(s) concerné(s)	Shampooing Après-shampooing Coloration Décoloration Permanente Lissage Mousse Laque Huiles essentielles	Shampooing Après-shampooing Coloration Décoloration Permanente Lissage Mousse Laque Huiles essentielles	Coloration Décoloration Permanente Lissage Laque Huiles essentielles	Shampooing Après-shampooing Coloration Décoloration Permanente Lissage Mousse Huiles essentielles
Effet	Sensibilisation Eczéma Irritation Assèchement Psoriasis ...	Sensibilisation Irritation Conjonctivite	Sensibilisation Allergie Asthme Rhinite Sifflement ...	Intoxication

## Les aménagements et les équipements de protection

La démarche de prévention est l'outil pour vous aider à sécuriser continuellement votre entreprise.

- Repérer les produits présentant un risque important.
- Supprimer le risque : arrêter l'utilisation de laque, de coloration avec de l'ammoniaque.
- Substituer le produit problématique par un autre sans risque ou avec un risque moindre.
- Réduire le risque par l'utilisation de moyen technique.
- Les aménagements et l'organisation : isoler le laboratoire dans un lieu ventilé, disposer les équipements de protection à plusieurs postes.
- Sensibiliser les équipes au risque : avec la mise à disposition des fiches de sécurité (FDS), formations, communications sur l'identification d'un nouveau risque...
- Les protections collectives : hôtes aspirantes, système de ventilation performant (VMC), espace isolé pour la préparation des techniques, séparer les postes de lavages des outils de travail et d'alimentation.
- Les protections individuelles : gants, masques, lunettes.

Pour que la démarche de prévention soit efficace, les collaborateurs de l'entreprise doivent participer activement.

## Finalité de la mise en place d'une démarche

- Diminution de l'incidence des maladies professionnelles liées aux risques chimiques.
- Diminution des arrêts de travail.
- Diminution sur le long terme de la cotisation AT/PM.
- Gain d'efficacité des équipes.
- Gain de temps (administratif) et d'argent (pas d'impact sur l'activité).

## Les gestes à respecter

Protection

- Aménagez un espace de préparation isolé pour les techniques produisant des émanations et poussières volatiles : coloration, décoloration, permanente, lissage.
- Mettez en place un système d'aspiration localisé pour les techniques et une bonne aération générale du salon.
- Mettez à disposition les équipements de protections individuels, gants et masques, dans le salon à divers endroits.
- Signaler les postes nécessitant le port de protections : laboratoire, lavabo de lavage des outils, bacs à shampoings.

Produits

- Diminuez le nombre de produit en triant et identifiant les produits inutilisés depuis plus d'un an.
- Privilégiez les poudres de décoloration compacte ou avec une formulation moins volatile.
- Remplacez les produits fixateurs ou sous pression par des cires, gommages coiffants ou mousses et privilégiez les systèmes de pulvérisation manuel (sans gaz, indiqué par le pictogramme Inflammable).
- Supprimez les produits ouverts non utilisés depuis plusieurs mois et ceux ayant une date de péremption dépassée.
- Remplacez les produits intégrant des ingrédients allergisants/irritants par des produits n'en contenant pas.
- Privilégiez les produits avec des listes d'ingrédients courtes, d'une composition simple.
- Prenez connaissance des recommandations d'utilisation pour chaque produit afin de connaître les risques et repérez les ingrédients pouvant être problématiques.
- En cas de réaction inhabituelle avec un produit, cessez toute utilisation et identifier la ou les substances pouvant être responsables, en vous aidant des indications sur la notice. Prenez contact avec la médecine du travail pour les réactions préoccupantes.

Gestes et sensibilisation

- Utilisez une crème pour protéger vos mains en début de journée et une crème réparatrice en fin de journée.
- Privilégier la préparation des techniques de coloration et décoloration en utilisant un shaker adapté.
- Enlevez tous les bijoux lors de votre activité professionnelle.
- Sensibilisez votre personnel au risque chimique selon les différentes situations.

## LES PRODUITS DANGEREUX

L'utilisation de produits n'est pas anodine sur la santé et l'environnement. Ils contiennent des substances avec différents niveaux de toxicité. Pour prévenir tout incident, des indications sont fournies par les fabricants. Mais comment les reconnaître et appliquer les consignes de sécurité ?

### Qu'est-ce qu'un produit dangereux ?

Un produit est considéré comme dangereux quand ses propriétés portent atteintes à la santé et la sécurité pour l'Homme, à l'environnement en cas de déversement, et aux biens. Ces produits sont repérables grâce à la présence de pictogramme de danger mis en place par le Règlement Européen CLP ou « classification, étiquetage, emballage ». Les substances qualifiées sont suivies par les instances européennes, les professionnels les utilisant et les scientifiques réalisant des études sur celles-ci. Toutes les informations obtenues sont renseignées dans la base de données de l'Agence Européenne des Produits chimiques.

### Comprendre les pictogrammes

Nous retrouvons 9 symboles, répartis en 3 grandes familles, pour prévenir d'un danger :

- Danger physique : explosif, inflammable, comburant, gaz sous pression, irritant/corrosif
- Danger pour la santé : irritant/corrosif, toxique, cancérigène/mutagène/reprotoxique, danger sanitaire
- Danger pour l'environnement : impact environnemental, poison pour la faune et la flore



Des phrases de risques et des conseils de prudence sont inscrits en dessous des pictogrammes pour indiquer les risques et les gestes à adopter lors d'un contact sortant du cadre d'utilisation prévue du produit. Dans un salon de coiffure, nous pouvons retrouver ces pictogrammes sur les produits d'entretien ménagers, tels que la lessive avec le pictogramme (danger) ou la javel avec les pictogrammes (corrosif) et (poison pour l'environnement).

### Mes produits cosmétiques n'ont pas de symboles, donc ils ne sont pas dangereux ?

Pour assigner un symbole sur une étiquette, il faut :

- Que la substance ou le mélange ait des propriétés dangereuses identifiées par le fabricant initial (producteur de la substance pure) et final (créateur de mélange ou de dilutions).
- Qu'au moins une substance soit retrouvée dans le produit en quantité supérieure à son seuil.
- Le produit est catégorisé "explosif".

Tous les types de dangers répertoriés ne sont pas signalés par un symbole, les phrases de danger et de prudence prennent le relais à ce moment.

Concernant les produits cosmétiques, le Règlement CLP ne les inclue pas dans la catégorie des produits ayant une obligation d'application de ce principe.

L'absence de pictogramme ne signifie pas l'absence de danger !

### Comment lire une étiquette ?

Tout produit destiné à l'utilisation doit mettre à disposition des informations sur ledit produit grâce à son étiquetage.

Les Ingrédients : les composants d'un produit sont classés dans un ordre décroissant, les 5 premiers ingrédients représentant souvent la plus grande part du poids du pro-

duit. Les composants en quantité inférieure à 0,1% peuvent être classés dans le désordre.

Les étiquettes sont un condensé des fiches de sécurité (FDS) du produit. Ces dernières sont mises à disposition de l'acheteur en règle générale, or cette obligation n'est pas étendue à certaines catégories dont les cosmétiques.

Un produit cosmétique est composé de 3 catégories de substances :

- Actifs : propriétés nettoyantes du produit
- Excipients : pour faciliter l'utilisation du produit (produit plus ou moins liquide)
- Additifs : ont pour fonction de préserver, colorer, parfumer, stabiliser le mélange et/ou donner une texture au cosmétique



#### ACTIFS

Synthétique/  
Naturel ≈ 1%

#### EXCIPIENTS

Phase aqueuse  
Eau distillée

Phase grasse  
Silicones, huiles  
minérales...

Émulsifiants  
PEG, alkylphénoms...

#### ADDITIFS

Agents texturants

Agents fixateurs  
Phtalates...

Conservateurs  
Parabens,  
phenoxyethanol,  
formaldéhyde...

Antioxydants  
Parfums  
Colorants

### Quels sont mes produits dangereux ?

Les cosmétiques problématiques dans un salon de coiffure sont :

- les oxydants : présence du peroxyde d'hydrogène et de ces produits de substitution (dits « sans peroxyde »), irritants
  - les colorations chimiques : présence d'ammoniaque, de résorcinol, PPD, aminophénol et toluène, très polluants pour l'environnement et irritants.
  - les permanentes : présence d'acide thioglycolique, substance dangereuse pour la santé , irritante et corrosive pour la peau, les yeux et les voies respiratoires.
  - les lissages : présence de formaldéhydes, substance dangereuse pour la santé (allergisant) .
  - les produits d'entretiens ménagers :
  - les aérosols : produits inflammables avec le gaz sous pression
- Leur élimination est assurée par les déchetteries.

### Les gestes à respecter

Réalisez un inventaire des produits et évaluez leur potentiel chimique à partir des pictogrammes, contre-indications et impact sur la santé (impact cutané, oculaire, respiratoire). Complétez avec l'utilisation de la fiche de repérage.

Séparez les produits présentant des pictogrammes. Exemple : produit inflammable et produit comburant.

Utilisez des bacs de rétention pour stocker les produits corrosifs.

Rangez vos produits dans un espace aéré à l'abri des sources de chaleur.

Utilisez les produits en respectant les consignes de sécurité indiquées sur l'étiquette.

Pour tout produit, même cosmétique (shampooing), utilisez des gants lors de leur utilisation pour protéger votre peau.

Ne surtout pas laisser les produits au sol et mélanger ! Leur attribuer un endroit dans le local.

### UTILE

Référez-vous à la fiche de repérage des substances problématiques (Volet Gestion des déchets) et vérifiez les composants de vos produits.

N'hésitez pas à interroger vos fournisseurs. La substitution par des produits moins toxiques est vivement encouragée.

### Plus d'informations sur [www.artisanat-bfc.fr/coiffure](http://www.artisanat-bfc.fr/coiffure)







**AUTO-DIAGNOSTIC  
CONTACTS  
SUPPLÉMENT MOBILITÉ**

# VOTRE SALON EST-IL EXEMPL'HAIR ?

L'objectif de ce diagnostic est de réaliser un état des lieux de votre salon et de votre métier.

Cochez la case correspondant à l'état actuel de votre salon. Une fois votre diagnostic terminé, comptez le nombre de OUI et de NON.

**AVANCEMENT DE VOTRE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE =  
NOMBRE DE OUI ÷ TOTAL DES RÉPONSES X 100**

**Total de OUI** .....

**Total OUI** ..... ÷ **Total général x 100 =** ..... %

**En dessous de 50% :** vous commencez votre démarche et vous avez besoin de conseils pour vous améliorer ? Aidez vous des fiches présentées dans ce guide et prenez contact avec votre Chambre de Métiers.

**Entre 50-80% :** votre démarche est sur le bon chemin, continuez vos efforts en ciblant une problématique dans votre salon et avancez à votre rythme pour obtenir de meilleurs résultats !

**Au dessus de 80% :** bravo, votre démarche est aboutie. Continuez votre effort !

## L'eau

- Je connais ma consommation d'eau annuelle.  
 OUI  NON
- Je connais ma consommation d'eau sur plusieurs années.  
 OUI  NON
- Le débit de mes installations est connu.  
 OUI  NON
- Le compteur d'eau est accessible.  
 OUI  NON
- Quel type d'installation possédez-vous :  
- Mitigeur  OUI  NON  
- Mousseur/Aérateur  OUI  NON  
- Robinet thermostatique  OUI  NON
- L'installation des sanitaires est de type double commande (chasse d'eau deux boutons).  
 OUI  NON

- Mon salon a fait la demande d'autorisation de raccordement au réseau d'assainissement municipal.  
 OUI  NON
- Les machines sont réalisées quand le tambour est plein.  
 OUI  NON

**RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE**

**Total de OUI** .....

**Total de NON** .....

**Total OUI + NON** .....

## Les Produits

- Les produits consacrés au service sont tous utilisés dans l'année (toutes teintes de coloration comprises).  
 OUI  NON
- Les produits éco-labellisés sont privilégiés dans le salon.  
 OUI  NON
- Les colorations sont réalisées avec des produits végétaux.  
 OUI  NON
- Les produits d'entretien sont éco-labellisés.  
 OUI  NON

**RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE**

**Total de OUI** .....

**Total de NON** .....

**Total OUI + NON** .....



## Les Déchets

- Le salon reçoit ses cosmétiques sans emballages superflus.  
 OUI  NON
- Le salon trie ses déchets en fonction des consignes de tri de sa municipalité.  
 OUI  NON
- Le salon valorise les cheveux.  
 OUI  NON
- Le salon utilise du matériel réutilisable :  
- Gants  OUI  NON  
- Serviette  OUI  NON  
- Tablier  OUI  NON  
- Bol  OUI  NON  
- Pinceau  OUI  NON  
- Chiffon (désinfection)  OUI  NON
- L'entreprise limite son utilisation d'aluminium et de coton.  
 OUI  NON

**RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE**

**Total de OUI** .....

**Total de NON** .....

**Total OUI + NON** .....



## La Santé

- Le salon possède un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).  
 OUI  NON
- Le salon possède des équipements ergonomiques :
  - Bacs à shampoing  OUI  NON
  - Siège technique (selle de cheval)  
 OUI  NON
  - Siège client réglable  OUI  NON
  - Ciseaux  OUI  NON
  - Sèche-cheveux léger peu bruyant  
 OUI  NON
- Les employés utilisent systématiquement les équipements mis à disposition.  
 OUI  NON
- Les coiffeurs du salon connaissent les risques de leur métier (chimique, physique, biologique, psychologique).  
 OUI  NON
- Les déplacements dans le salon sont fluides.  
 OUI  NON
- Les coiffeurs disposent d'assez d'espace pour travailler.  
 OUI  NON
- L'ambiance sonore du salon est faible.  
 OUI  NON
- Le salon possède un laboratoire pour la préparation des techniques.  
 OUI  NON
- Le salon dispose d'une VMC.  
 OUI  NON
- Le salon est muni d'un système de ventilation au niveau du laboratoire de type hotte.  
 OUI  NON

### RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE

Total de OUI .....

Total de NON .....

Total OUI + NON .....

## L'Énergie

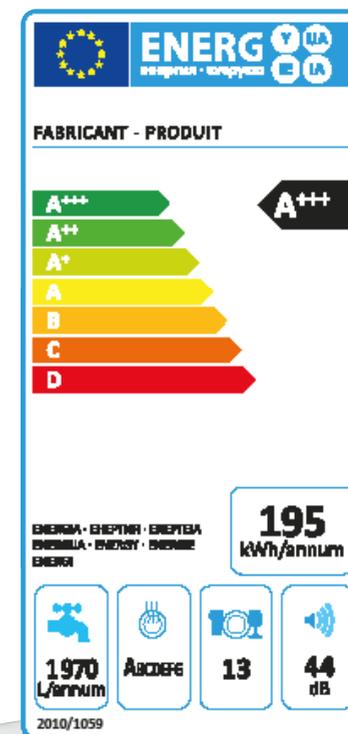
- Le salon connaît sa consommation d'électricité/gaz annuelle.  
 OUI  NON
- Le salon suit sa consommation sur plusieurs années.  
 OUI  NON
- Les contrats d'énergies sont adaptés à la demande de l'activité.  
 OUI  NON
- Le salon possède du double vitrage.  
 OUI  NON
- Les luminaires présents dans le salon sont de type :
  - LED :  OUI  NON
  - Incandescence :  OUI  NON
  - Halogène :  OUI  NON
  - Fluocompacte :  OUI  NON
- Le salon connaît les classes énergétiques de ses appareils.  
 OUI  NON
  - Lave-linge  
 A  B  C  D  E  F
  - Sèche linge  
 A  B  C  D  E  F
  - Réfrigérateur  
 A  B  C  D  E  F
- Le salon réalise un entretien régulier de ses installations.  
 OUI  NON

### RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE

Total de OUI .....

Total de NON .....

Total OUI + NON .....





## POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

### AGENCE DE L'EAU

**Siège de l'Agence de l'Eau**  
2-4 allée de Lodz,  
69363 Lyon Cedex 07  
04 72 71 26 00

### Besançon

Le Cadran,  
34 rue de la Corvée,  
25000 Besançon  
04 26 22 31 00  
www.eaurmc.fr

### INSTITUTIONS DE LA COIFFURE

**Union Nationale des Entreprises  
de Coiffure (UNEC)**  
24 rue Erlanger,  
75016 Paris  
01 42 61 53 24

### UNEC Bourgogne

129 rue de Paris,  
89000 Auxerre  
03 86 46 92 61  
maison.coiffure@wanadoo.fr

### UNEC Franche-Comté

16 rue de Belfort,  
25000 Besançon  
03 81 88 63 87  
maguy-afco@wanadoo.fr  
unec.fr

### Conseil National des Entreprises de Coiffure (CNEC)

139 BD. Haussmann,  
75008 Paris  
01 58 36 17 80  
cnc.asso.fr



### AG2R La Mondiale

27 Rue Elsa Triolet,  
21000 Dijon  
09 70 80 88 08  
www.ag2rlamondiale.fr

### Mon coiffeur s'engage

14-16, boulevard Malesherbes,  
75379 Paris Cedex 08  
moncoiffeursengage.com

### CARSAT

46 Rue Elsa Triolet,  
21000 Dijon  
09 71 10 39 60  
www.carsat-bfc.fr

### CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

#### Côte-d'Or

65-69 Rue Daubenton,  
21000 Dijon  
03 80 63 13 53

#### Doubs

Nef aux métiers  
101 Rue de Vesoul,  
25000 Besançon  
03 39 21 35 30

#### Jura

17 Rue Jules Bury,  
39000 Lons-le-Saunier  
03 84 35 87 00

#### Nièvre

9 Romain Baron,  
58000 Nevers  
03 86 71 80 60

#### Haute-Saône

6 rue Victor-Hugo,  
70200 Lure  
03 84 30 59 08

### Saône-et-Loire

1 Av. de Verdun,  
71100 Chalons-sur-Saône  
03 85 41 14 41

### Yonne

56-58 Rue du Moulin  
du Président,  
89000 Auxerre  
03 86 42 05 89

### Belfort

38-40 Grande Rue,  
90400 Trévenans  
03 84 57 30 40  
www.artisanat-bfc.fr

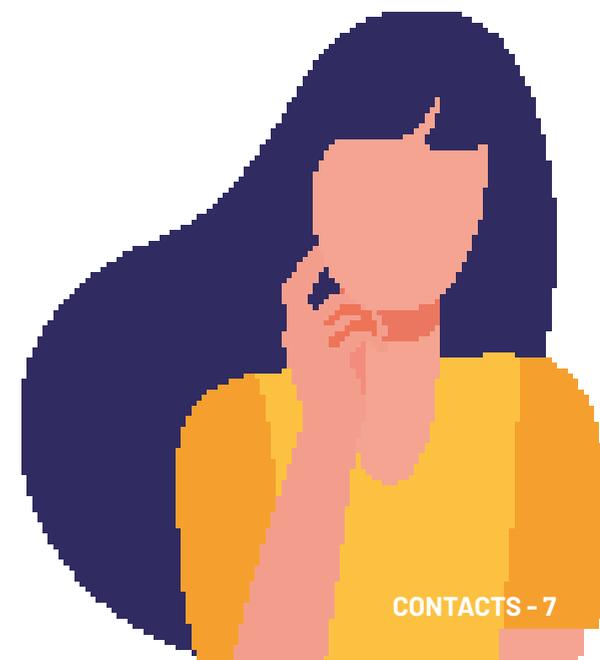
### ADEME

#### Besançon

44 rue de Belfort,  
25000 Besançon

#### Dijon

15 Bd. de Brosses,  
21000 Dijon  
03 81 25 50 00  
bourgogne-franche-comte.ademe.fr



# SUPPLÉMENT MOBILITÉ

Que l'on soit à la recherche d'informations ou de sa future voiture, que l'on souhaite réduire son budget ou l'empreinte environnementale de ses déplacements, il est proposé un accompagnement pour s'équiper.

## Comparateur des véhicules

L'ADEME a créé plusieurs centaines de fiches de véhicules neufs en comparant les informations du bonus écologique, des consommations d'énergie, des rejets de CO2 et des polluants réglementés.



Une présentation des différents modèles électriques proposés et des modes d'acquisition de la batterie (achat ou location).



## Les aides financières

Aujourd'hui, de nombreuses informations circulent à propos des voitures électriques. Afin d'y voir plus clair, une initiative réunissant l'écosystème de la mobilité électrique et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont mis en ligne le site Internet.



**Les aides financières pour les particuliers et professionnels :** pour inciter à l'achat de véhicules peu polluants, l'Etat français offre deux grandes aides financières : **le bonus écologique, jusqu'à 6 000 € et la prime à la conversion.**



## La prime à la conversion

La prime à la conversion, couramment appelée « prime à la casse », concerne les propriétaires de voitures essence immatriculées avant 2006 ainsi que les propriétaires d'automobiles diesel dont la mise en circulation est antérieure à 2011. La prime à la conversion ne s'applique pas à l'achat de tous les véhicules.



Plus d'informations sur [www.artisanat-bfc.fr/coiffure](http://www.artisanat-bfc.fr/coiffure)





Plus d'informations sur  
[www.artisanat-bfc.fr/coiffure](http://www.artisanat-bfc.fr/coiffure)

